

Le Maire certifie que la présente  
pièce a été publiée  
par voie dématérialisée,  
le 15 Avril 2024

Accusé de réception en préfecture  
064-216401026-20240412-24\_08608-AR  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Par délégation du Maire  
Marc Andrieu  
Directeur général adjoint

## DECISION DU MAIRE

**Objet :** Création de toilettes publiques dans le secteur de la Poterne – Autorisation de travaux sur Monument Historique

### Le Maire de la commune de Bayonne,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire,

Considérant, que l'attractivité du secteur de la Poterne en cours de requalification, nécessite la création de toilettes publiques à proximité de la nouvelle aire de jeux très fréquentée par les familles avec jeunes enfants,

Considérant que cette construction qui ne relève pas de travaux d'entretien ou de réparation ordinaire suppose le dépôt d'une demande spécifique d'autorisation de travaux sur Monuments Historiques, compte tenu de sa situation dans les anciennes fortifications de Bayonne classées Monument Historique,

### DECIDE

Dans ce cadre, de déposer au nom de la ville de Bayonne pour cette opération la demande d'autorisation réglementaire correspondante.

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera affichée en mairie, inscrite au registre des délibérations et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne.

Bayonne, le 12 AVR. 2024

Par délégation du conseil municipal  
Jean-René Etchegaray  
Maire de Bayonne